

COUVEUSE

Factures d'achats professionnels

Vous pouvez imputer toutes les factures d'achats qui concernent votre activité. En cas de doute, demander confirmation au secretariat de votre rattachement.

Il suffit d'envoyer vos factures d'achats en même temps que votre matrice de frais professionnels.

Attention, il ne faut pas indiquer les sommes de vos factures d'achats sur la matrice de frais, c'est indépendant.

Merci de nous envoyer simplement les fichiers.

Si vous avez beaucoup de factures d'achats ou vous souhaitez un suivi pour vous-même, vous pouvez également faire un tableau par mois qui répertorie toutes vos factures d'achats et l'envoyer en même que vos frais et factures.

Référence ID de l'article : #1013

Auteur : Anaïs

Dernière mise à jour : 2020-07-03 12:01